



ATTESTATION TEMOIN PRUDHOMMAL

Par **frangui**, le **03/05/2015** à **20:53**

bONJOUR JE VIENS DE REMPLIR UNE ATTESTATION(CERFA) temoin d'un collègue de travail qui est licencié je l'ai rempli disant que je n'avais aucun souci avec lui mettant en cause mon employeur. mon collègue va passer bientôt au tribunal j'en ai parlé à mon épouse qui m'a dit vu des conditions un an d'emprisonnement et 15000 euros amende que ça nous correspondait pas de témoigner mais trop tard alors elle m'a dit de ne pas fournir la pièce d'identité. ma question : avec mon récit qui s'avère exact, ma signature, le récapitulatif écrit des conditions emprisonnement 15000 euros amende écrite mais sans la pièce d'identité; l'attestation est-elle fautive oui ou non??? merci de me répondre cordialement franck voilà ma question sans la pièce d'identité ça n'ira pas loin au tribunal non